

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 JUILLET 2014 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER - DEJARDIN -
MONTRADE - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - PIRON - MOYER -
GUICHARD - LANET.

Madame COMBRY est représentée par Monsieur DEJARDIN
Madame BASSEVILLE est représentée par Monsieur CORGE
Monsieur VERNAY est représenté par Monsieur MONTRADE
Monsieur LAUMAIN est représenté par Monsieur LANIER
Madame NOTTET est représentée par Madame GUICHARD

Absente non excusée : Madame KHIEU

Madame MOREL PIRON a été élue Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/06/14
2. Demande de subvention CDJA
3. Personnel communal : modification du tableau des emplois
4. Offre d'achat SFR
5. Nomination d'un correspondant défense
6. Convention avec les associations/intervenants pour les temps d'accueil périscolaire
7. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/06/14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 19/06/14.

2. Demande de subvention CDJA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention que les jeunes agriculteurs ont sollicitée par courrier pour l'organisation du concours de labours départemental qui se déroulera sur notre commune le 17 août prochain et qui avait été évoquée lors d'un précédent Conseil Municipal.

Il rappelle que la Communauté de Communes Chalaronne Centre a participé à cet événement à hauteur de 200 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le président du comité de labours en charge de l'organisation.

Ce concours de labours va drainer plus de 2 000 personnes.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de participer à cette manifestation et propose le versement d'une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **VOTE** le versement d'une subvention de 200 € aux jeunes agriculteurs de l'Ain pour l'organisation du concours de labours départemental qui se tiendra le 17 août prochain sur notre commune,
- **VOTE** le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 « dépenses imprévues »	200.00 €	
6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »		200.00 €

3. Personnel communal : modification du tableau des emplois

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ d'un agent au secrétariat de mairie à temps complet début juin et que cet agent n'est pas remplacé.

Il informe également le Conseil Municipal, qu'en raison du départ d'un second agent au secrétariat de mairie à temps non complet (28 h / semaine) à compter du 15 septembre prochain, il conviendra de procéder au recrutement d'un agent à temps complet pour pallier l'absence des 2 agents, au secrétariat de mairie.

Au vu du tableau des emplois, il propose donc la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps plein, soit d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir la création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er août 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 17/07/14

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A COMPTER DU 01/08/14

A TEMPS COMPLET					
CADRE D'EMPLOIS	GRADE	FONCTIONS	HORAIRE HEBDO.	NOMBRE	POURVU
REDACTEURS	Rédacteur	Secrétaire de mairie communes - 2000 h	35 h 00	1	1
	Adjoint Adm. Principal 1ère classe	Secrétaire de mairie communes - 2000 h	35 h 00	1	0
	Adjoint Adm. Principal 2ème classe	Accueil - état civil	35 h 00	1	0
	Adjoint Adm. Principal 2ème classe	Secrétaire de mairie communes - 2000 h	35 h 00	1	0
	Adjoint Administratif 1ère classe	Accueil - état civil	35 h 00	1	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Adm. 2ème classe	Accueil - état civil	35 h 00	1	à pourvoir à compter du 01/08/14
	Adjoint Adm. 2ème classe	Urbanisme - accueil	35 h 00	1	1
	Adjoint technique 2ème classe	Entretien des espaces verts	35 h 00	2	0
	Adjoint technique 2ème classe	Ouvrier polyvalent	35 h 00	2	2
	Adjoint techn. Territorial 1ère classe	Entretien des espaces verts	35 h 00	2	2
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint techn. Territorial 1ère classe	Ouvrier polyvalent - fonctions accessoires de garde champêtre	35 h 00	1	1
	Adjoint technique 2ème classe	Ouvrier polyvalent - fonctions accessoires de garde champêtre	35 h 00	1	0
	Agent de maîtrise	Encadrement services techniques	35 h 00	1	0
ATSEM	Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles	Assistance enseignants école maternelle et entretien des locaux	35 h 00	3	2
	Agent spécialisé Principal 2ème classe des écoles maternelles	Assistance enseignants école maternelle et entretien des locaux	35 h 00	1	1
A TEMPS NON COMPLET					
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif 2ème classe	Accueil - standard - état civil	28 h 00	1	0
	Adjoint Administratif 1ère Classe	Accueil - standard - état civil	28 h 00	1	1
ATSEM	ATSEM 1ère classe	Assistance enseignants école maternelle et entretien des locaux	17 h 30	1	0

Numéro de l'acte :
2014/45.3

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'un départ à la retraite, en juillet 2013, d'un d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet, et de la répartition des effectifs scolaires des classes maternelles prévue à la rentrée scolaires 2014/2015 ;

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps incomplet à raison de 20 heures de travail par semaine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 2 septembre 2014 pour une durée de 44 semaines, soit jusqu'au 3 juillet 2015 ;
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20 heures ;
- **DECIDE** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des ATSEM, IB 336 ;
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Monsieur le Maire précise que la personne recrutée assurera le rôle de coordonnatrice des TAP. Elle effectuera, en moyenne, 3 h complémentaires par semaine pour assurer cette mission.

4. Offre d'achat SFR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que SFR, depuis le 6 mai 2008, loue un emplacement d'une surface de 50 m², la parcelle C457, appartenant à la commune, afin d'accueillir une station de radiotéléphonie.

Dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale concernant ses installations, SFR désire se porter acquéreur de la parcelle C457 en pleine propriété pour la somme de 14 000 €.

Le conseil municipal refuse de céder cette parcelle.

Il est précisé que monsieur COUTURIER ne prend pas part à ce vote.

5. Nomination d'un correspondant défense

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, **PROCLAME** :

- Monsieur MONTRADE Franck, correspondant défense.

6. Convention avec les associations/intervenants pour les temps d'accueil périscolaire

Madame Stremmsdoerfer propose au Conseil Municipal un projet de convention qu'il conviendrait de signer entre la mairie et les associations ou auto-entrepreneurs qui interviendront dans le cadre des temps d'accueil périscolaires.

Au vu des différentes questions qui émanent de l'ensemble du Conseil Municipal, il est décidé de proposer cette convention à un juriste pour modification ou validation avant signature.

Il est cependant décidé d'appliquer un tarif unique forfaitaire de 30 €/ heure d'intervention, fournitures comprises, pour chaque intervenant.

7. Informations diverses

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne réalise les plans de désherbage des communes de son bassin versant dans le cadre de la fiche action A-33 du contrat de rivière afin de raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires dans un cadre non agricole et d'amorcer le plan Ecophyto de 2018. Cette étude, qui constitue un outil personnalisé d'aide à la décision destiné à nous apporter différentes propositions de gestion pour les espaces verts de notre commune, est effectuée en collaboration avec nos services techniques et est gratuite. Le syndicat serait à même de le réaliser dans l'année qui arrive.

Monsieur Muzy se charge de faire le point avec nos agents techniques et contactera le SRTC pour la mise en œuvre de cette action sur notre commune.

PLU Sainte Olive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PLU de Sainte Olive arrêté est en mairie pour avis à donner. L'avis de la commune est sollicité car la commune de Sainte Olive est limitrophe à la nôtre. Il invite les conseillers qui le souhaitent à venir le consulter.

Remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Marie-Dominique CHANEL remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la cérémonie que la commune a organisée pour son départ.

Association des Maires de France (AMF)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'AMF a engagé une action collective avec les communes et intercommunalités de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Une réunion du C.C.A.S. est prévue le 29 juillet à 20 h 30.

Le repas organisé par le C.C.A.S. est prévu à dimanche 16 novembre. A confirmer.

Travaux des remparts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inspection du travail s'est rendue sur le chantier. Un coordonnateur SPS a dû être nommé par la commune, du fait qu'il y avait co-activité des entreprises sur le chantier.

Maires du canton

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est organisée par le Maire de Sainte Olive, président des Maires du Canton, le 22 juillet à 19 h 00 à Sainte Olive. Il informe le Conseil Municipal qu'il ne pourra pas assister à cette réunion.

Cirque itinérant

Suite à l'installation d'un cirque itinérant sur la commune, Monsieur CORGE demande s'il s'agit d'une demande de la mairie ou bien d'un souhait du cirque à s'installer sur la commune pour une représentation.

Monsieur le Maire informe Monsieur CORGE qu'il s'agit d'une demande du cirque.

Monsieur CORGE fait remarquer qu'une petite vingtaine de personnes se sont rendues au spectacle et ont été très fortement déçues (très peu d'animaux et spectacles rudimentaires).

PLU

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion PLU a eu lieu ce matin.

Le Conseil Municipal sera amené à se réunir dès la rentrée du mois de septembre afin de prendre des décisions qui permettront de finaliser le PLU.

La prochaine réunion PLU aura lieu le jeudi 18 septembre à 9 h 00.

Gestion des eaux pluviales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet « réalités environnement » est venu présenter aux élus les différentes études menées dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Hôtel de ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'architecte en charge du dossier de réhabilitation de l'hôtel de ville.

Anciens locaux de la poste

Les membres des communautés de communes sont venus visiter les anciens locaux de la poste pour éventuellement installer les bureaux communautaires du PLU en début d'année 2015.

Après la visite d'état des lieux de l'appartement situé au-dessus du bureau de tabac, Monsieur le Maire a constaté qu'il était très bruyant et soumet une éventuelle transformation en bureau, mais il n'y a pas d'accès pour personnes porteuses d'un handicap.

Le bistrot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a des contacts avec un éventuel repreneur du bistrot situé place de l'encorbellement et qu'il l'accompagne, dans le cadre du CCDRA, dans ses démarches pour obtenir un financement.

Baptêmes républicains

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il procédera à 2 baptêmes républicains le 12 août et le 7 septembre prochains et demande aux membres du Conseil Municipal si quelqu'un serait intéressé pour l'assister.

Concours de labour

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant à la sécurité des installations qui seront mises en place lors du concours de labour du 17 août prochain.

Un dossier aurait dû être déposé auprès des pompiers il y a deux mois. Le comité organisateur n'est pas certain d'avoir toutes les autorisations nécessaires.

La séance est levée à 22 h 45.